



Section du Finistère

CHSCT du 28 avril 2020 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En ouverture de ce CHSCT, les représentant-e-s de **Solidaires Finances** tiennent à vous rappeler leurs exigences en matière de santé et sécurité au travail des agent-e-s dans cette période, et lors du déconfinement annoncé pour le 11 mai :

Que l'accueil physique soit strictement prohibé. Dans les cas où cette interdiction ne peut-être observée (cas des postes délivrant des bons de secours), le médecin de prévention doit valider les dispositifs mis en place par la direction afin de protéger les agent-e-s qui exercent ces missions.

Que le travail en présentiel soit limité aux seules missions du plan de continuité d'activité, et organisé de manière à respecter les mesures de distanciation physique, car pour **Solidaires Finances**, toutes les missions de la DGFiP sont essentielles.

Que des équipements de protection individuels soient attribués à ces personnels (masques, gants, gel, lingettes désinfectantes).

Que des tests de dépistage soient réalisés pour tous les personnels présents dans les services, notamment à partir du 11 mai.

Que soient reconnus en accidents de service toutes les contaminations suspectées ou avérées au Covid-19 dont pourront être affectés les agent-e-s.

Que la direction recoure le plus souvent possible au télétravail pour assurer les missions, tout en maintenant une présence la plus faible possible des agent-e-s dans les services.

Concernant l'organisation du télétravail, **Solidaires Finances** demande que la direction veille à assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les agent-e-s en mettant à leur disposition le matériel nécessaire à leur activité (ordinateurs et téléphones portables configurés pour un usage professionnel).

Solidaires Finances sollicite également de la direction une attention toute particulière vis-à-vis des agent-e-s en situation de télétravail (sentiment d'isolement) et de s'assurer que cette activité est compatible avec la situation de l'agent-e, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants.

La mise en place du télétravail ne doit pas conduire à une surcharge et à une accélération des rythmes de travail, nous y veillerons.

Solidaires Finances souhaite également que des conventions soient signées afin de formaliser la volonté des agent-e-s à adopter ce mode de travail.

À ce jour ces exigences ne sont pas remplies en totalité, même si elles tendent à être mise en œuvre. **Solidaires Finances** constate qu'à 2 semaines de la fin du confinement, et au-delà des mots qui se veulent rassurants, rien ne semble réellement planifié afin d'assurer une reprise dans les meilleures conditions sanitaires pour les agent-e-s.

Le Ministère retient 7 domaines sur lesquels il faut travailler pour préparer la fin du confinement :

- La restauration collective.
- Les transports.
- La garde des enfants et la question des écoles.
- L'adaptation des locaux.
- Les équipements individuels de protection.
- Le télétravail.
- La doctrine en matière d'accueil du public.

Qu'en est-il de la réflexion de la direction sur tous ces sujets cruciaux ?

Dans ce contexte **Solidaires Finances** sera particulièrement vigilant, tout au long de la campagne IR, pour faire respecter les mesures de protection des personnels, et pour préserver leur santé et leur sécurité, notamment à partir du 11 mai date prévue de fin de confinement.

Sur la période à venir et sur cette échéance, toute notre énergie va être mobilisée désormais pour empêcher une réouverture précipitée des accueils physiques, et éviter tout report de réception sur la période du 11 mai au 12 juin, voire au-delà.

Par ailleurs, nous dénonçons d'ores et déjà l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 qui prévoit la suppression des jours ARTT et le versement d'une prime aux agent-e-s qui auront participé-e-s aux plans de continuité d'activité.

Encore une fois c'est sur les salarié-e-s que les pouvoirs publics et le patronat vont faire porter les efforts pour compenser les conséquences économiques de la crise sanitaire, et rattraper le retard de croissance induit.

De même, le versement d'une prime instaure une logique de gestion du risque dans la prise en charge des conditions de travail, qui conduit à l'abandon des politiques de prévention en matière de santé au travail, pour l'adoption de politiques de réparation, qui nous renvoie aux heures les plus régressives de l'ère industrielle des 19^e et 20^e siècles.